



Assainissement collectif

Rapport d'activité 2022

Table des matières

Périmètre du service en 2022	4
Actions majeures en 2022	6
Les instructions de l'urbanisme.....	8
Indicateurs SISPEA (décret du 2 mai 2007)	10
Indicateurs 2021/2022	11
Détail du calcul de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées.....	12
Les réseaux	14
Composition	14
Entretien et maintenance	16
Le contrôle des branchements.....	17
Nombre d'abonnés et volumes consommés.....	18
Les postes de refoulement.....	19
Stations d'épuration.....	20
Parc.....	20
La charge organique	21
Volumes traités	23
Evolution des débits traités.....	24
Comparaison des volumes consommés et des volumes collectés.....	27
Les volumes déversés.....	28
Conformité des systèmes d'assainissement	30
Qualité de l'eau	32
Conformité des stations d'épuration de capacité supérieure à 2000 EH	32
Stations d'épuration de capacité inférieure à 2000 EH	33

La production de boues.....	34
La conformité des boues	35
Vérification des dispositifs d'autosurveillance.....	36
Energies et réactifs	37
Travaux de renouvellement sur les stations de refoulement et d'épuration	38
Le bilan financier	40
La tarification du service	40
Le budget assainissement 2022	41
Dépenses de fonctionnement	41
Les dépenses d'investissement 2022	43
Les comptes du délégataire.....	44
Système d'assainissement de Prinquiau	46
Système d'assainissement de Savenay	46
Système d'assainissement de La Chapelle-Launay.....	46
Système d'assainissement de Lavau	46
Système d'assainissement de St Etienne de Montluc.....	47
Système d'assainissement de Cordemais	47
Travaux de métrologie	47
Conclusions.....	48

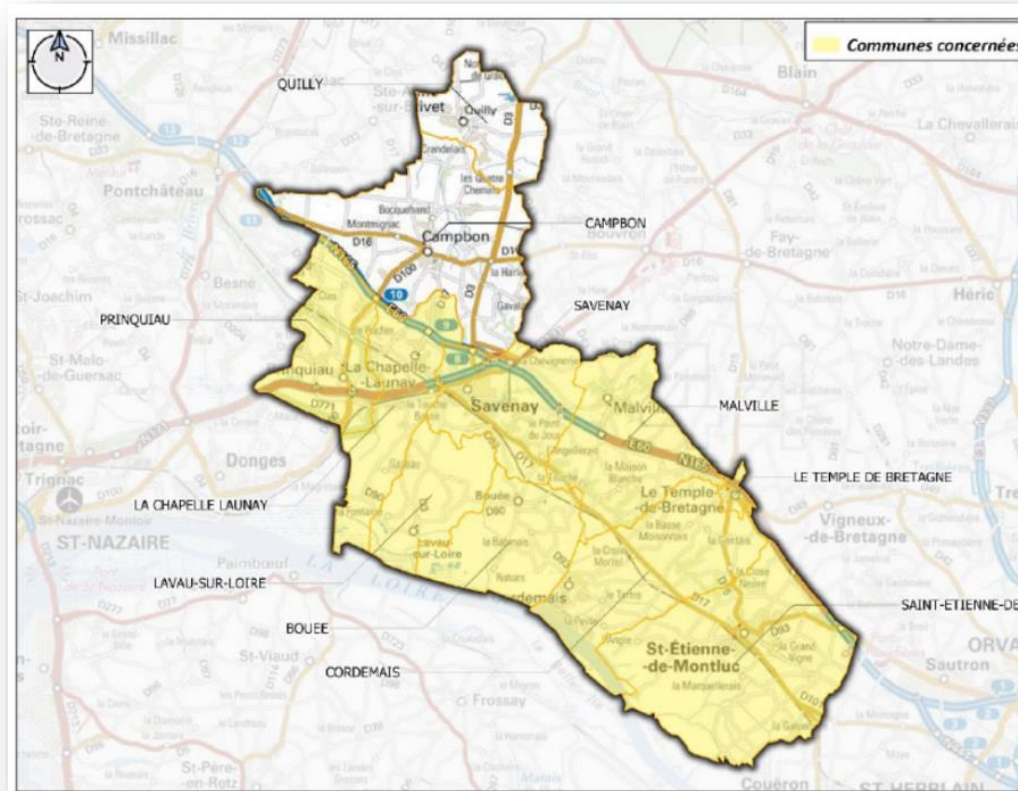
Périmètre du service en 2022

La compétence Assainissement Collectif est exercée depuis le 1^{er} janvier 2019 sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon, hormis Quilly et Campbon qui adhèrent au Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Haut-Brivet.

La compétence concerne

- La collecte
- Le transport
- Le traitement des eaux usées

Au 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 1^{er} janvier 2031, SUEZ est exploitant de l'ensemble de l'assainissement des communes excepté pour la commune de Bouée où SUEZ sera exploitant à partir du 1^{er} janvier 2025.



Le démarrage du contrat avec **SUEZ** s'est effectué progressivement suivant les communes :

- A partir de la prise d'effet du contrat, au 01 janvier 2019, les installations associées aux communes suivantes :
 - La Chapelle Launay
 - Malville
- A partir du 01 juillet 2019, les installations associées à la commune suivante :
 - Périmètre de la Zone Industrielle Porte Estuaire (ZAC de la Moëre) située sur la commune de Campbon
- A partir du 01 janvier 2020, les installations associées aux communes suivantes :
 - Lavau-sur-Loire.
 - Cordemais
 - Saint Etienne de Montluc
 - Le Temple de Bretagne.

A noter que SUEZ avait un contrat d'exploitation pour ces quatre dernières communes qui s'est terminé au 31 décembre 2019.

- A partir du 01 janvier 2022, les installations associées aux communes suivantes :
 - Prinquiau.
 - Savenay.
- **A partir du 01 janvier 2025, les installations associées** à la commune suivante :
 - **Bouée**. L'exploitant actuel est **VEOLIA EAU**.

Actions majeures en 2022

- Adoption du Programme Pluriannuel de Travaux suite à la finalisation du schéma directeur d'assainissement
- Finalisation de l'étude de faisabilité visant à l'amélioration du fonctionnement du système d'assainissement de SAVENAY et de LA CHAPELLE-LAUNAY :
 - Marché de maîtrise d'œuvre attribué pour la création d'un bassin tampon au niveau du parking de la Gare à Savenay : fin des travaux pour décembre 2024
 - Marché attribué pour l'élaboration du dossier d'autorisation de la station d'épuration de Savenay (11 500 EH) : autorisation prévue pour fin 2024. Lancement de la maîtrise d'œuvre à partir de juin 2023.
 - Marché attribué pour l'élaboration du dossier de déclaration de la station d'épuration de La Chapelle-Launay (2800 EH) : arrêté préfectoral prévu pour fin 2023. Lancement de la maîtrise d'œuvre à partir de septembre 2023.
 - Mise en service prévisionnelle de la station d'épuration de Savenay en 2027 et de celle de La Chapelle-Launay en 2025
- Finalisation de l'étude de faisabilité visant à l'amélioration du fonctionnement du système d'assainissement de ST-ETIENNE-DE-MONTLUC et de LA CROIX GAUDIN :
 - Choix de la réalisation d'une station d'épuration propre au site de La Croix Gaudin
 - Poursuite de l'étude en 2023 dès qu'un site de traitement sera choisi pour la future station d'épuration d'une capacité de 9300 EH
- Mise en service de la nouvelle station d'épuration de type filtres plantés de roseaux de 150 EH sur le site du collège et de la salle des sports de LA PORTRAIS à CORDEMAIS.

- Travaux de réhabilitation du réseau d'usées en AMONT DU POSTE DE RELEVEMENT de L'HOTEL RIGAUD à PRINQUIAU : fin des travaux en mars 2023
- Travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées RUE DES CHATAIGNIERS à MALVILLE avec une fin des travaux en 2023 avec la mise en œuvre d'un traitement H2S sur le PR ZA Croix Blanche
- Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement au ROND-POINT-DU-PONTREAU à SAVENAY durant l'été 2022 et poursuite en 2023 des travaux de mise en séparatif RUE DES VENDEENS
- Déplacement du poste de relèvement de LA JONCHERAIS à CORDEMAIS : travaux réalisés en mai-juin 2022
- Marché de maîtrise d'œuvre pour l'équipement en METROLOGIE sur 5 sites : travaux en 2023

Le service a retenu une étudiante en alternance pour 1 an, en dernière année de master à l'ENSI de Poitiers. Ses missions portent sur :

- L'étude des potentialités de réutilisation des eaux usées traitées sur le projet de STEP de Savenay.
- Le contrôle des rejets des industriels, le renouvellement de convention et l'établissement d'arrêté de rejet ou de nouvelles conventions

Les instructions de l'urbanisme

Depuis le 01/01/2019, les demandes d'urbanisme sont transmises au service assainissement pour avis. Ces avis concernent soit l'assainissement individuel soit l'assainissement collectif. Dans ce cas, le service détermine si l'opération est raccordable ou non et s'il y a des prescriptions particulières à faire respecter par les demandeurs. Ces prescriptions peuvent porter sur :

- Le respect de la pente
- La pose d'un clapet anti retour
- Le choix d'un raccordement sur un axe plutôt qu'un autre
- La pose d'un relevage individuel.
- ...

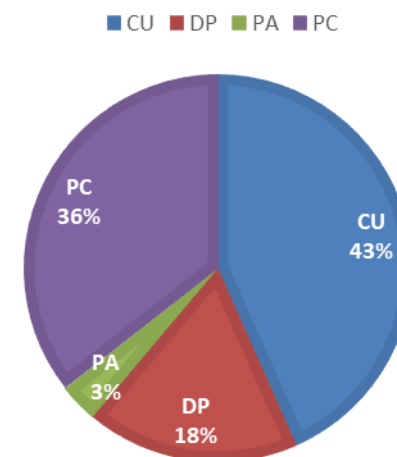
Les avis s'accompagnent de plus en plus souvent de prescriptions. Celles-ci sont rendues nécessaires notamment dans le cadre des divisions de parcelles car les conditions de desserte par l'assainissement sont de plus en plus complexes (multiplication des branchements, mini extension avec pente variable, poste de relèvement individuel, multiplication des raccordements modifiés dans le temps...).

Les prescriptions concernant les lotisseurs sont également en augmentation. Celles-ci sont parfois cadrées par des conventions.

- Délivrance de 312 avis d'urbanisme pour l'assainissement collectif soit 24 de moins qu'en 2021.

Nombre de CU/DP/PA/PC					
	2019	2020	2021	2022	Total
Bouée				3	3
Campbon		2	24	26	52
Cordemais	42	25	27	23	117
LA CHAPELLE LAUNAY	36	23	57	37	153
LAVAU SUR LOIRE	8	6	17	24	55
Le Temple de Bretagne	4	11	17	19	51
MALVILLE		4		9	13
PRINQUIAU	1	6		2	9
QUILLY		1			1
SAVENAY	5	64	86	82	237
St Etienne de Montluc	79	60	108	87	334
Total	175	202	336	312	1025

TYPE DES DEMANDES TRAITÉES 2022



Pour Quilly et Campbon les avis sont donnés par le Syndicat d'assainissement, sauf pour les projets dépendants de l'ANC.

Pour Malville et Prinquiau, les mairies consultent directement SUEZ sans passer par la Communauté de Communes.

A noter que ces 312 dossiers devraient aboutir à 110 PFAC.

Indicateurs SISPEA (décret du 2 mai 2007)

Ces indicateurs réglementaires décrivent la connaissance du système de collecte et de traitement. Ils sont également affichés sur le site de SISPEA eau France.

Concernant la conformité de la performance des ouvrages, pour 2022, cet avis est basé sur les rapports annuels du service de l'ATA du département et des rapports de SUEZ et VEOLIA en attente de la validation de la police de l'eau.

Indicateurs 2021/2022

Indicateur	Communes	2022	2021	Unité
VP.056 Nombre d'abonnements	Territoire SUEZ	10087	9644	Nombre
	Bouée	212	210	
	sous-total nb abonnements	10299	9854	
D202.0 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Territoire SUEZ	6	6	Nombre
	Bouée	0	0	
	sous-total nb autorisations	6	6	
VP.200 Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif	Territoire SUEZ	175,9	175,1	km
	Bouée	4,473	4,473	
	sous-total linéaire de réseaux	180,4	179,6	
D203.0 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Territoire SUEZ	318,9	298,0	TMS
	Bouée	-	10,2	
	sous-total quantité de boues	318,9	308,2	
D204.0 Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	Cordemais	3,15	3,06	€TTC/m ³
	La Chapelle-Launay	2,72	2,53	
	Lavau-sur-Loire	2,36	2,17	
	Le Temple-de-Bretagne	3,15	3,06	
	Malville	2,70	2,50	
	Saint-Etienne-de-Montluc	3,15	3,06	
	Savenay	2,72	2,49	
	Bouée	3,28	3,31	
Prinquiau	3,04	-		
P202.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Territoire SUEZ	28	27	Valeur de 0 à 120
	Bouée	97	87	
P205.3 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Cordemais	Oui	Oui	%
	La Chapelle-Launay	Non	Non	
	Lavau-sur-Loire	Oui	Oui	
	Le Temple-de-Bretagne	Non	Non	
	Malville	Non	Oui	
	Saint-Etienne-de-Montluc	Non	Non	
	Savenay	Non	Non	
	Bouée	Oui	Oui	
Prinquiau	Oui	Oui		
P206.3 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à	Territoire SUEZ	100%	100%	%
	Bouée	Sans objet	100%	

Détail du calcul de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (note maximum de 120) est faible, hormis sur Bouée (97).

SUEZ s'est engagée dans le cadre de son contrat à atteindre un taux d'au moins 90 par commune.

Partie	Descriptif	Communes	2022	2021
Partie A : plan des réseaux	VP. 250 Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages et les points d'autosurveillance (oui : 10, non : 0)	Territoire SUEZ	10	10
		Bouée	10	10
	VP. 251 Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (oui : 5 points/non : 0 point)	Territoire SUEZ	5	5
		Bouée	5	5
sous-total Partie A (15 points)		Territoire SUEZ	15	15
		Bouée	15	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP. 252 : Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP. 254 : Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10)	Territoire SUEZ	10	10
		Bouée	10	10
	VP 253 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètre (0 à 5 points)	Territoire SUEZ	3	1
		Bouée	5	5
	VP 255 - Connaissance de 50 % de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 points)	Territoire SUEZ	0	0
Bouée		14	14	
sous-total Partie B (30 points)		Territoire SUEZ	13	11
		Bouée	29	29
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP 256 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	Territoire SUEZ	13	11
		Bouée	13	13
	VP 257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) (10 points)	Territoire SUEZ	10	10
		Bouée	10	10
	VP 258 - Inventaire mis à jour annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points)	Territoire SUEZ	10	10
		Bouée	10	10
	VP 259 Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	Territoire SUEZ	10	10
		Bouée	10	0
	VP 260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, rehabilitation, renouvellement,...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	Territoire SUEZ	10	10
		Bouée	10	10
VP 261 Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	Territoire SUEZ	0	0	
	Bouée	0	0	
VP 262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	Territoire SUEZ	0	0	
	Bouée	0	0	
sous-total Partie C (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)		Territoire SUEZ	53	51
		Bouée	53	43
TOTAL	indicateur P202.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Territoire SUEZ	28	26
		Bouée	97	87

Les réseaux

Composition

Le linéaire de réseaux gravitaires est de 160 km environ.

Sur Savenay, 8,5 km des réseaux gravitaires sont unitaires.

Le linéaire de réseau de refoulement est de 30 km.

Communes	Gravitaire	Refoulement	Total
Cordemais	24 397	10 643	35 040
La Chapelle-Launay	10 512	1 669	12 180
Lavau-sur-Loire	2 734	0	2 734
Le Temple de Bretagne	9 950	2 537	12 486
Malville	16 777	3 601	20 378
Saint-Etienne-de-Montluc	36 191	2 934	39 125
Bouée	3 767	706	4 473
Prinquiau	12 188	1 905	14 093
Savenay	39 443	4 055	43 498
ZA Porte Estuaire Campbon	2 755	1 981	4 736
Total	158 714	30 029	188 743

Répartition par type de matériaux des canalisations eaux usées du réseau intercommunal.

26% des conduites sont en amiante-ciment.

27% du matériau des conduites gravitaires est inconnu.

46% en matériaux plastiques

1% en grès

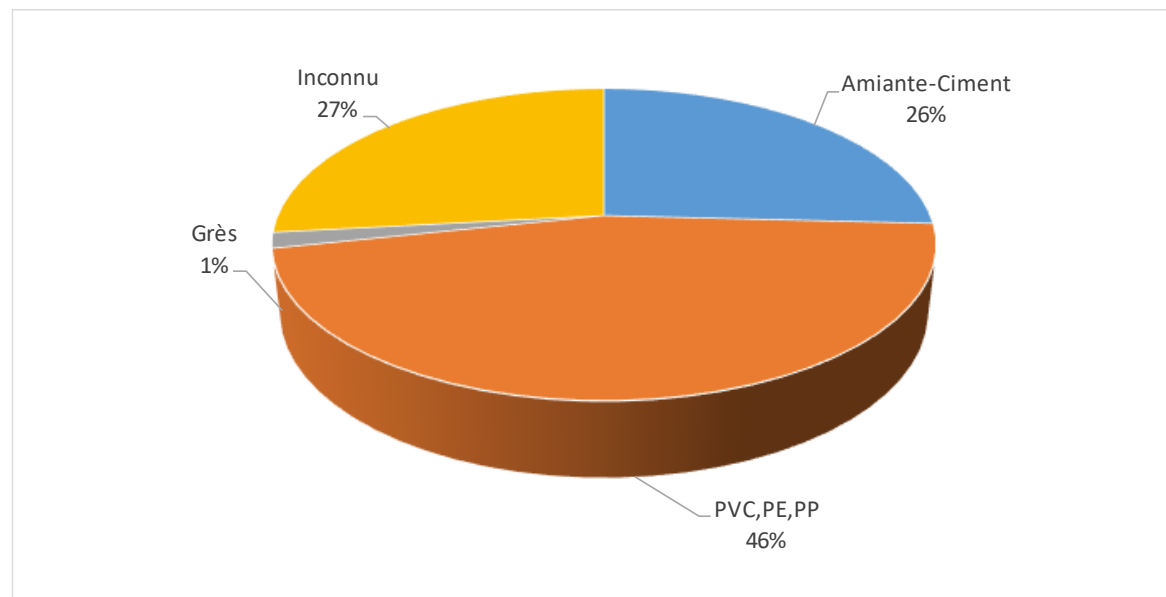


Figure 1 : Matériaux des conduites eaux usées (données de 2021)

Entretien et maintenance

Les exploitants réalisent selon leur contrat un linéaire de curage et d'inspections télévisées :

- SUEZ : 247 718 m en curage (22252,5 m/an en moyenne) et 69 125 m (5760,5 m/an en moyenne) en Inspections Télévisées
- VEOLIA – Bouée : 2700 m en curage (300 m/an) et 1350 m en ITV (150 m/an) (2426 m en curage et 864 m en ITV réalisés à ce jour)

Tableau 1 : Linéaire curé (m)

Communes	2022	2021
Cordemais	0	0
La Chapelle-Launay	0	0
Lavau-sur-Loire	0	0
Le Temple de Bretagne	0	0
Malville	0	0
Saint-Etienne-de-Montluc	1520,55	350
Bouée	0	0
Prinquiau	0	1360
Savenay	0	10127
ZA Porte Estuaire Campbon	2048,1	0
Total	3568,65	11837

Tableau 2 : linéaire inspecté par caméra (m)

Communes	2022	2021
Cordemais	0	0
La Chapelle-Launay	0	0
Lavau-sur-Loire	0	0
Le Temple de Bretagne	0	0
Malville	0	0
Saint-Etienne-de-Montluc	1520,55	0
Bouée	0	0
Prinquiau	0	1352
Savenay	0	527
ZA Porte Estuaire Campbon	2048,1	0
Total	3568,65	1879

Tableau 3 : Nombre de désobstructions sur réseau

Communes	2022	2021
Cordemais	4	2
La Chapelle-Launay	-	-
Le Temple-de-Bretagne	1	0
Malville	1	0
St Etienne de Montluc	1	0
Bouée	0	0
Prinquiau	4	0
Savenay	6	10
Total	17	12

Les inspections télévisées ont été réalisées à la demande de la CCES afin de vérifier l'état des réseaux dans le cadre de projet de travaux de voirie pour Saint-Etienne-de-Montluc ou dans le cadre du projet de déplacement du PR Moëre sur la ZA Porte-Estuaire.

En 2022, les curages du réseau ont été réalisées dans ce cadre uniquement. Pour 2023, un plan prévisionnel de curage a été établi par SUEZ.

En complément, des inspections télévisées et des contrôles de branchement ont été effectués par l'entreprise CEQ Ouest dans le cadre d'un marché à bons de commande.

Le contrôle des branchements

Dans le cadre de son nouveau contrat, SUEZ doit réaliser 1031 contrôles d'étanchéité (86 par an en moyenne) et 24 kilomètres de tests à la fumée (2 km par an en moyenne).

Sur Bouée, VEOLIA EAU doit en réaliser 90, soit 10 par an en moyenne.

Communes	Neuf	Vente	Contractuel	2022	2021	Non conformes 2022
Cordemais	1	40	0	40	33	7
Le Temple de Bretagne	0	19	0	19	20	1
St Etienne de Montluc	3	72	2	74	86	16
La Chapelle-Launay	6	16	1	-	19	6
Malville	1	53	0	53	24	18
Lavau	0	4	0	4	4	1
Bouée	0	5	0	5	16	0
Prinquiau	0	22	1	23	27	6
Savenay	1	89	2	91	74	16
Total	12	320	6	309	303	71

Les contrôles de branchement sont surtout réalisés en cas de vente. Ces contrôles devront être renforcés sur les prochaines années.

Au niveau de l'intercommunalité, le taux de non-conformité sur ces contrôles est de 22%. La non-conformité peut porter uniquement sur l'absence de tabouret de branchement eaux usées.

Nombre d'abonnés et volumes consommés

Le tableau ci-après présente les volumes consommés en 2022.

Le nombre d'abonnés est de 10314 fin 2022.

Un travail a été effectué fin 2022 par le service assainissement afin de recenser certains abonnés qui n'étaient ni soumis à la redevance assainissement collectif ni soumis à la redevance assainissement non collectif.

Le volume annuel consommé par abonné est de 87 m³ en moyenne. Ce volume par abonné est en baisse, ce qui est également observé d'un point de vue national.

Sur Malville et sur ZA Porte-Estuaire, ce volume par abonné est plus conséquent car il inclut des industriels.

Communes	Nombre d'abonnés 2021	Volumes 2021 (m ³ /an)	Volume/abonné 2021 (m ³ /an)	Nombre d'abonnés 2022	Volumes 2022 (m ³ /an)	Volume/abonné 2022(m ³ /an)	Evolution nombre d'abonnés%
Cordemais	1 005	89 850	89	1 098	94 025	86	9,3%
Le Temple de Bretagne	755	63 806	85	758	60 739	80	0,4%
St Etienne de Montluc	2 457	215 070	88	2 566	207 021	81	4,4%
La Chapelle-Launay	656	53 475	82	693	52 227	75	5,6%
Malville	840	110 211	131	908	93 525	103	8,1%
Lavau	147	9 793	67	149	10 867	73	1,4%
Bouée	210	16 300	78	223	17 977	81	6,2%
Prinquiau	769	68 959	90	802	59 985	75	4,3%
Savenay	3 015	280 764	93	3 077	291 171	95	2,1%
Porte-Estuaire	25	1 936	77	40	7 098	177	60,0%
Total	9 879	910 164	92	10 314	894 635	87	4%

Les postes de refoulement

En 2022, le nombre de postes de refoulement est de 77 comme en 2021.

Les volumes pompés par poste sur l'année 2022 ne nous ont pas été fournis par SUEZ.

Assainissement collectif

Communes	2021	2022
Cordemais	24	24
La Chapelle-Launay	4	4
Lavau	0	0
Le Temple de Bretagne	5	5
Malville	9	9
Saint-Etienne-de-Montluc	8	8
Bouée	1	1
Prinquiau	8	8
Savenay	14	14
ZA Porte Estuaire	4	4
Total	77	77

Stations d'épuration

Parc

19 stations d'épuration sont situées sur le périmètre de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon.

En 2021, le **lagunage du collège de La Portrais** a été remplacé par **une station d'épuration de type filtre planté de roseaux**.

Par ailleurs, des études de faisabilité sont en cours visant à l'amélioration des systèmes d'assainissement de **Savenay**, de **La Chapelle-Launay** et de **St Etienne de Montluc** (bourg et ZA de La Croix Gaudin).

Communes	Site	Type de traitement	Année de mise en service	Capacité de traitement (Eq.Hab)
Cordemais	Collège La Portrais	Filtre planté de roseaux	2021	150
Cordemais	Village Le Tertre	Filtre à sable	1999	200
Cordemais	Village L'Audiais	Filtre à sable	2001	200
Cordemais	Bourg	Boues activées	2017	3700
La Chapelle-Launay	Bourg	Boues activées	2005	1500
Lavau	Bourg	Lagunage	1981	420
Le Temple de Bretagne	Bourg	Boues activées	2004	2150
Malville	ZA La Croix Rouge	Lagunage	1989	450
Malville	Village de Merlet	Filtre à sable	2006	50
Malville	Village de Boistuaud	Filtre planté de roseaux	2008	220
Malville	Bourg	Boues activées	2019	4500
Saint-Etienne-de-Montluc	Ecole du Gaz	Boues activées	1967	400
Saint-Etienne-de-Montluc	Bourg	Boues activées	1997	6000
Saint-Etienne-de-Montluc	ZA Bois de La Noue	Filtre planté de roseaux	2011	150
Saint-Etienne-de-Montluc	Centre de loisirs Les Buissonnets	Filtre planté de roseaux	2013	55
Bouée	Bourg	Boues activées	2015	650
Prinquiau	ZA Les Basses Landes	Filtre à sable	1992	40
Prinquiau	Bourg	Boues activées	2017	2200
Savenay	Bourg	Boues activées SBR Procédé Organica	2012	9500

La charge organique

La charge organique est évaluée sur la base des bilans pollution réalisés en entrée de station d'épuration et est directement dépendante du nombre de branchements raccordés et des industriels raccordés. Cette charge est comparée aux nombres d'abonnés et est réajustée selon le résultat des bilans pollution. Peu de bilans étant effectués sur les stations d'épuration de faible capacité, la charge organique est évaluée par rapport aux branchements raccordés.

Tableau 4 : Taux de saturation organique des stations d'épuration

Communes	Site	Type de traitement	Capacité de traitement (Eq.Hab)	Charge organique maximum en 2022 (Eq.Hab)	% de saturation organique
Cordemais	Collège La Portrais	Filtre planté de roseaux	150	62	41%
Cordemais	Village Le Tertre	Filtre à sable	200	63	31%
Cordemais	Village L'Audiais	Filtre à sable	200	74	37%
Cordemais	Bourg	Boues activées	3700	2133	58%
La Chapelle-Launay	Bourg	Boues activées	1500	1350	90%
Lavau	Bourg	Lagunage	420	323	77%
Le Temple de Bretagne	Bourg	Boues activées	2150	1642	76%
Malville	ZI La Croix Rouge	Lagunage	450	93	21%
Malville	Village de Merlet	Filtre à sable	50	26	52%
Malville	Village de Boistuaud	Filtre planté de roseaux	220	85	38%
Malville	Bourg	Boues activées	4500	3483	77%
Saint-Etienne-de-Montluc	Ecole du Gaz	Boues activées	400	50	13%
Saint-Etienne-de-Montluc	Bourg	Boues activées	6000	5534	92%
Saint-Etienne-de-Montluc	ZA Bois de La Noue	Filtre planté de roseaux	150	22	14%
Saint-Etienne-de-Montluc	Centre de loisirs Les Buissonnets	Filtre planté de roseaux	55	37	67%
Bouée	Bourg	Boues activées	650	323	50%
Prinquiau	ZA Les Basses Landes	Filtre à sable	40	17	43%
Prinquiau	Bourg	Boues activées	2200	1533	70%
Savenay	Bourg	Boues activées SBR Procédé Organica	9500	6905	73%

Les stations d'épuration de St Etienne de Montluc et de La Chapelle-Launay sont saturées à plus de 90%.

L'étude de faisabilité pour la création d'une nouvelle station d'épuration à Saint-Etienne-de-Montluc est en cours. La recherche d'un nouveau site de traitement est en cours par la commune.

Pour la Chapelle-Launay, le dossier de déclaration pour l'extension de la station d'épuration à 2800 équivalents-habitants est en cours et sera déposé pour instruction fin septembre 2023. Les travaux d'extension débuteront en 2024 pour une mise en service en 2025.

Volumes traités

Les volumes traités ont globalement diminué pour toutes les stations d'épuration en raison d'une pluviométrie plus faible, excepté pour la station d'épuration de Bouée (sans raison connue) et les petites stations d'épuration du Tertre et de l'Audiais.

Pour St Etienne de Montluc et Prinquiau, les volumes déversés directement au réseau ont augmenté : ces déversements ont lieu surtout en période hivernale, le réseau étant très sensible aux apports d'eaux parasites de nappe.

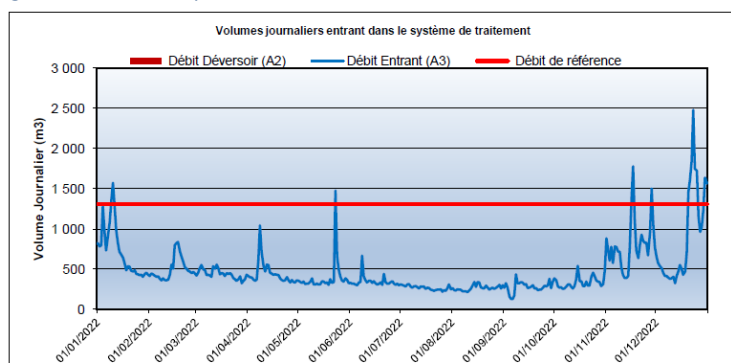
Tableau 5 : Evolution des volumes traités et déversés

Communes	Site	Volume entrant 2021 (m3)	Volume entrant 2022 (m3)	Volume déversoir A2 (m3) 2022	Volume by-pass A5 (m3) 2022	Evolution volume entrant 2022/2021 %	Evolution volume déversé 2022/2021 m3
Cordemais	Village Le Tertre	3713	4745	Surverse PR Tertre	0	28%	-
Cordemais	Village L'Audiais	4160	4544	Surverse PR Basse Audiais	0	9%	-
Cordemais	Bourg	179080	172966	4	0	-3%	-4
La Chapelle-Launay	Bourg	124096	107851	non mesurés	-	-13%	-
Lavau	Bourg	38709	35335	0	0	-9%	-
Le Temple de Bretagne	Bourg	146672	140655	753	0	-4%	-1255
Malville	Village de Boistuaud	6993	6242	Surverse PR Paturaud	0	-11%	-
Malville	Bourg	142350	135148	38	0	-5%	-157
Saint-Etienne-de-Montluc	Bourg	338182	308755	16382	0	-9%	8758
Saint-Etienne-de-Montluc	ZA Bois de La Noue	6205	5218	surverse PR Principal	0	-16%	-
Bouée	Bourg	29260	36055	0	0	23%	0
Prinquiau	Bourg	162182	154164	1168	1613	-5%	2356
Savenay	Bourg	449899	441108	18195	0	-2%	-7222

Evolution des débits traités

Les graphiques ci-après illustrent l'évolution des débits durant l'année, qui augmentent fortement en période hivernale sur toutes les stations d'épuration, en raison de **réseaux non étanches situés dans la nappe** et de **branchements non conformes (raccordement de gouttières et d'avaloirs de voirie sur les réseaux d'eaux usées ou raccordement non étanche)**.

Figure 2 : Station d'épuration de Cordemais



NB : Le débit de référence indiqué est celui défini par le service de Police de l'Eau dans son courrier de conformité 2021 ; à défaut, c'est celui figurant dans l'autorisation de rejet de la station en vigueur l'année du présent bilan.

Figure 4 : station d'épuration de Savenay

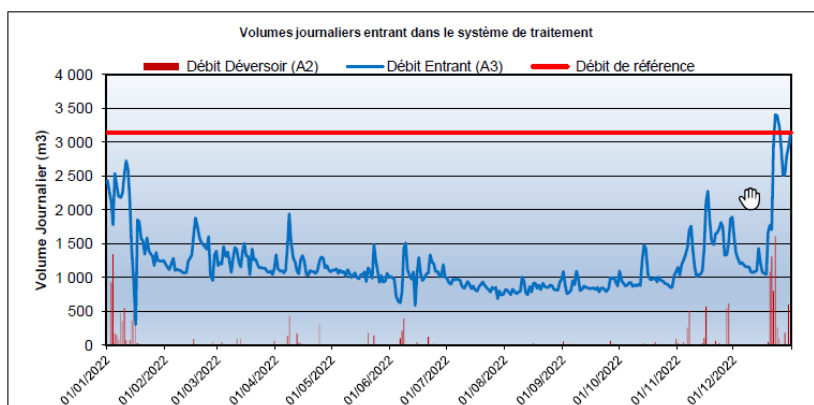
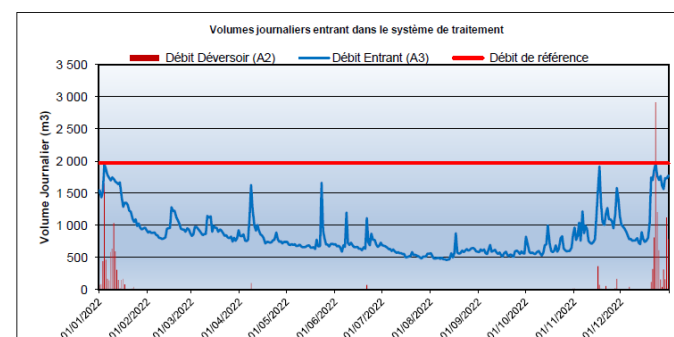


Figure 3 : Station d'épuration de St Etienne de Montluc



NB : Le débit de référence indiqué est celui défini par le service de Police de l'Eau dans son courrier de conformité 2021 ; à défaut, c'est celui figurant dans l'autorisation de rejet de la station en vigueur l'année du présent bilan.

Figure 5 : station d'épuration de Lavau

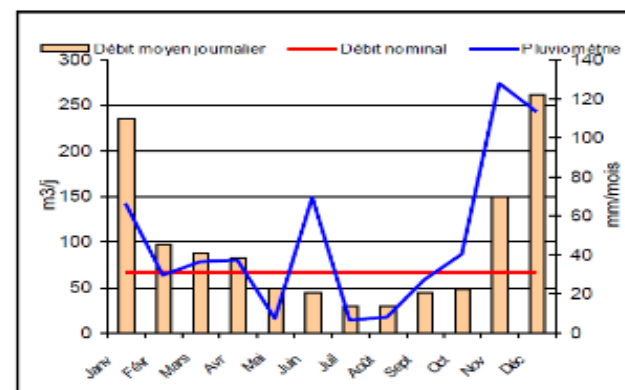


Figure 6 : Station d'épuration de La Chapelle-Launay

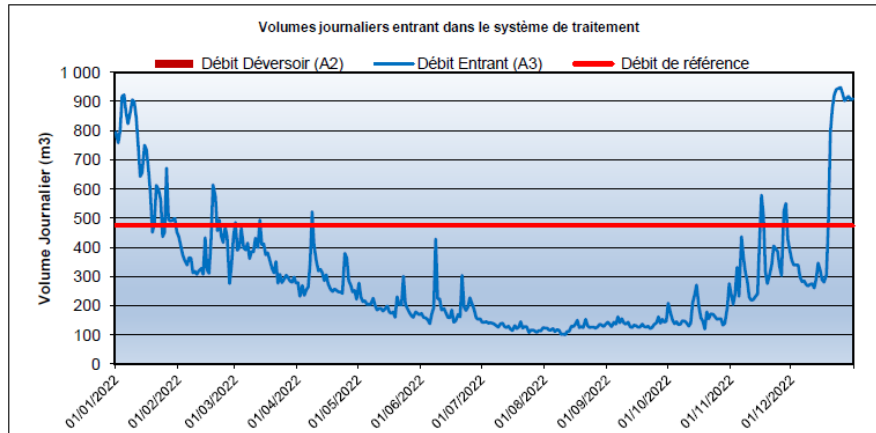
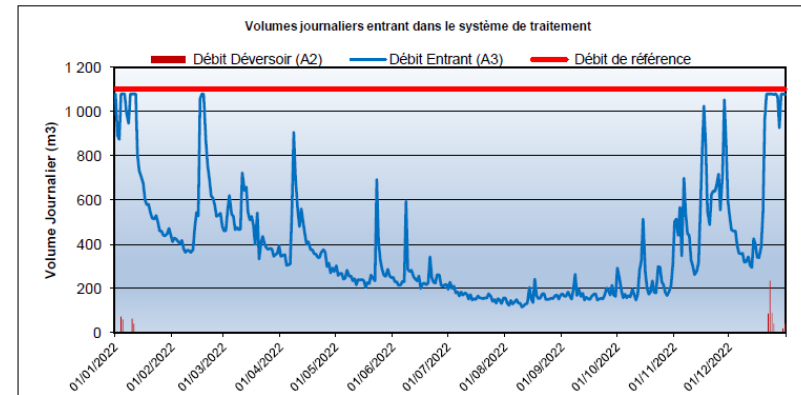
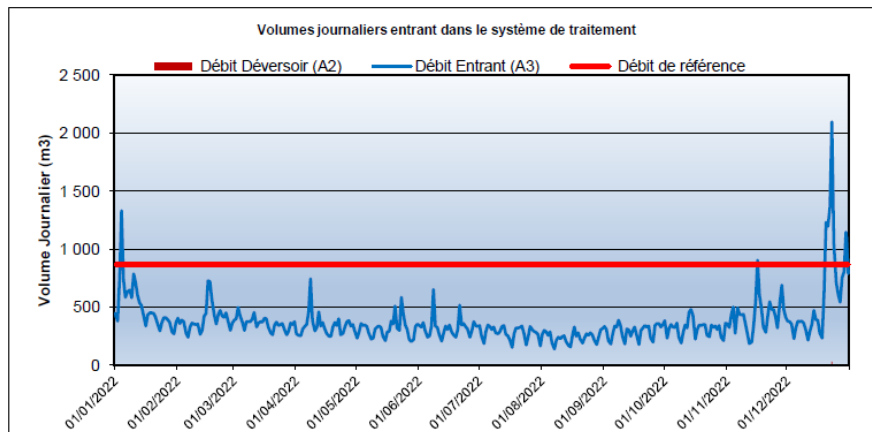


Figure 7 : Station d'épuration du Temple de Bretagne



NB : Le débit de référence indiqué est celui défini par le service de Police de l'Eau dans son courrier de conformité 2021 ; à défaut, c'est celui figurant dans l'autorisation de rejet de la station en vigueur l'année du présent bilan.

Figure 8 : Station d'épuration de Malville



NB : Le débit de référence indiqué est celui défini par le service de Police de l'Eau dans son courrier de conformité 2021 ; à défaut, c'est celui figurant dans l'autorisation de rejet de la station en vigueur l'année du présent bilan.

Figure 9 : Station d'épuration de Prinquiau

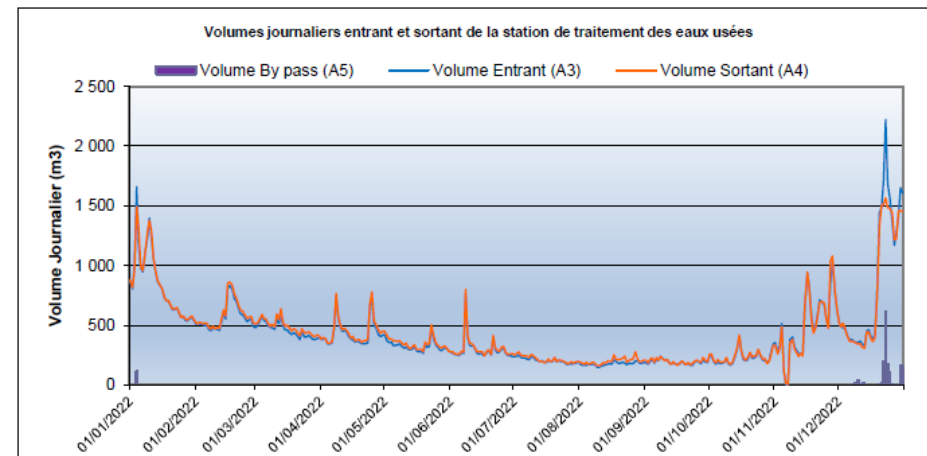


Figure 10 : Station d'épuration de Bouée

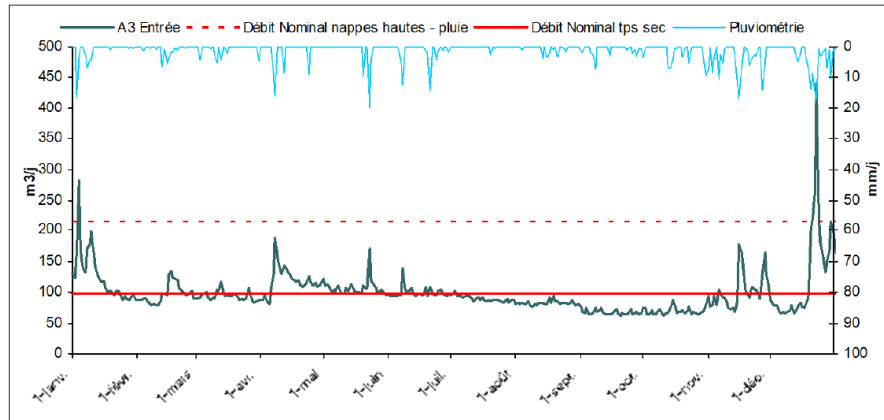


Figure 11 : Station d'épuration de l'Audiais à Cordemais

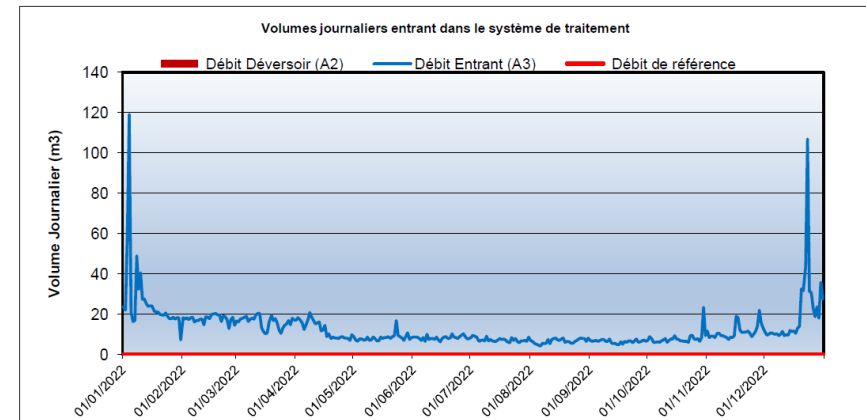


Figure 12 : Station d'épuration du Boistuaud à Malville

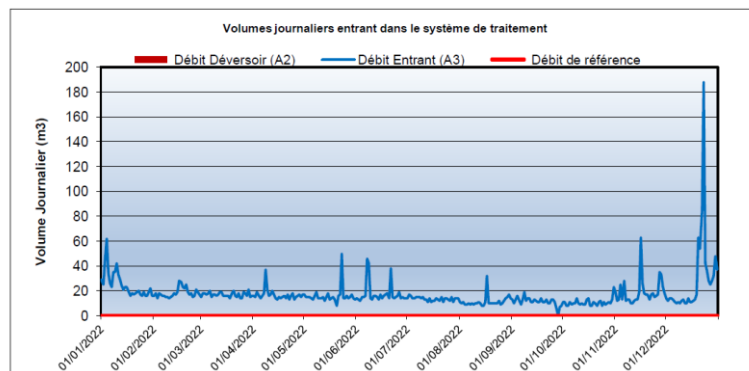
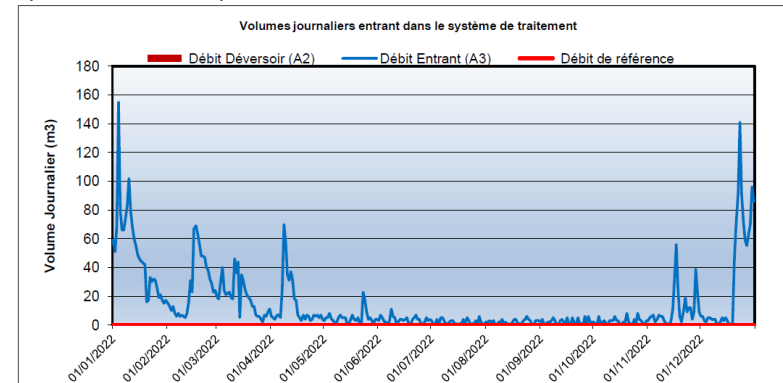


Figure 13 : Station d'épuration du Bois de la Noue à St Etienne de Montluc



Comparaison des volumes consommés et des volumes collectés

La différence entre le volume consommé en eau potable et le volume collecté correspond au volume d'eaux claires parasites (eaux de nappes et de pluie). Le volume collecté est égal à la somme du volume traité et des volumes déversés, toutefois certains déversements ne sont pas mesurés.

Les réseaux d'assainissement sont affectés par des eaux claires parasites en moyenne à 44 % (49% en 2021). On constate une diminution mais qui est due à une pluviométrie plus faible.

Le débit collecté est donc constitué de 44 % d'eaux claires en moyenne, avec un taux plus élevé sur ZA Bois de la Noue (79%) et Lavau (69%).

Sur La Chapelle-Launay, le taux de 56 % est minimisé car le trop-plein du bassin tampon n'est pas mesuré, ainsi qu'un trop-plein en amont de la station d'épuration, alors que des déversements fréquents sont observés : de forts apports d'eaux parasites sont donc observés sur cette commune. Ces trop-pleins ont été équipés début 2023 afin de quantifier ces déversements.

Communes	Stations d'épuration	Volume entrant + déversé mesuré (m3)	Volume facturé assujetti (m3)	Différence = part des eaux claires parasites (m3)	% eaux parasites
Cordemais	Village Le Tertre	4 745	1 964	2 781	59%
Cordemais	Village L'Audiais	4 544	2 520	2 024	45%
Cordemais	Bourg	172 970	88 212	84 758	49%
La Chapelle-Launay	Bourg	107 851	47 897	59 954	56%
Lavau	Bourg	35 335	10 867	24 468	69%
Le Temple de Bretagne	Bourg	141 408	60 739	80 669	57%
Malville	Village de Boistuaud	6 242	3 937	2 305	37%
Malville	Bourg	135 186	83 413	51 773	38%
Saint-Etienne-de-Montluc	Bourg	325 137	204 139	120 998	37%
Saint-Etienne-de-Montluc	ZA Bois de La Noue	5 218	1 076	4 142	79%
Bouée	Bourg	36 055	17 977	18 078	50%
Prinquiau	Bourg	156 945	59 385	97 560	62%
Savenay	Bourg	459 303	302 599	156 704	34%
Total		1 590 939	886 531	704 408	44%

Les volumes déversés

Plusieurs réseaux d'assainissement sont particulièrement sensibles aux épisodes pluvieux, ce qui engendre des déversements directement vers le milieu récepteur :

- La Chapelle Launay : trop-plein du bassin tampon de la station d'épuration et trop-plein en amont sur réseau (non mesurés) : les surverses y sont très fréquentes en période hivernale.

Communes	Site	Volume entrant 2022 (m3)	Volume déversoir A2 (m3) 2022	Nb de jours de déversement en A2 2022	Volume by-pass A5 (m3) 2022	Nb de jours de déversement en A5 2022	Evolution volume entrant 2022/2021 %	Evolution volume déversé 2022/2021 m3
Cordemais	Village Le Tertre	4745	Surverse PR Tertre (102h)	-	0	0	28%	-
Cordemais	Village L'Audiais	4544	Surverse PR Basse Audiais (8,17h)	-	0	0	9%	-
Cordemais	Bourg	172966	4	2	0	0	-3%	-4
La Chapelle-Launay	Bourg	107851	non mesurés	-	-	-	-13%	-
Lavau	Bourg	35335	Surverse PR STEP (65,6h)	-	0	0	-9%	-
Le Temple de Bretagne	Bourg	140655	753	13	0	0	-4%	-1255
Malville	Village de Boistuaud	6242	Surverse PR Paturaud (0h)	-	0	0	-11%	-
Malville	Bourg	135148	38	3	0	0	-5%	-157
Saint-Etienne-de-Montluc	Bourg	308755	16382	44	0	0	-9%	8758
Saint-Etienne-de-Montluc	ZA Bois de La Noue	5218	surverse PR Principal (absence de données)	-	0	0	-16%	-
Bouée	Bourg	36055	0	0	0	0	23%	0
Prinquiau	Bourg	154164	1168	4	1613	15	-5%	2356
Savenay	Bourg	441108	18195	91	0	0	-2%	-7222

- Le Temple de Bretagne : déversement au point A2 mais surtout au niveau du PR principal (PR Fauvettes : 7019 m³ en 2022)

- St Etienne de Montluc : le volume surversé est toujours élevé. Il apparaît plus élevé qu'en 2021 mais les mois de Janvier et Février 2021 n'avaient pas été comptabilisés (défaut du débitmètre).

- Savenay : le volume déversé en entrée de station d'épuration a diminué grâce à une plus faible pluviométrie. Les volumes déversés sur les deux déversoirs d'orage situés sur le réseau ne sont toujours pas fiables. En 2023, des travaux de mise en séparatif en amont du DO Vendéens vont être poursuivis et un bassin tampon va être mis en œuvre au niveau du DO Branly sous le parking de la Gare.

- Prinquiau : Un déversement au point A2 a eu lieu suite à un bouchage de la canalisation d'arrivée. Les déversements ont lieu surtout au niveau des postes de relèvement.

Par ailleurs, des surverses peuvent avoir lieu sur le système de collecte notamment au niveau des postes de relèvement ou des déversoirs d'orage. Les trop-pleins principaux sont suivis :

- **Nouveau PR Croix Morzel à Cordemais : données non fiables en 2022 (14 642 m³ en 2021)**
- **PR Fauvettes au Temple de Bretagne : 7019 m³ sur 355 heures en 2022 (9738 m³ sur 389 heures en 2021)**
- **PR Ecole à Cordemais : 6123 m³ sur 263 heures (1077 m³ en 2021)**
- DO Branly et DO Vendéens à Savenay : données non fiables
- Déversoir d'orage Rue Georges Bonnet au Temple de Bretagne : données non fiables en 2022
- PR EDF à Cordemais : 61 m³ en 2022 en raison d'un défaut électrique (5 m³ en 2021)

D'autres points de surverse seront équipés début 2023 :

- **PR Vallée des Soupirs à Savenay : 102 h de trop-plein en 2022**
- **PR St Hubert à Malville : 106 h en niveau très haut en 2022 (162 h en Niveau Très Haut en 2021)**
- **PR ZA Croix-Blanche à Malville** (donnée non fiable)
- **Trop-pleins station d'épuration de La Chapelle-Launay**

Conformité des systèmes d'assainissement

Article 14 de l'arrêté du 31 juillet 2020

Par temps de pluie, la conformité du système d'assainissement est évaluée, pour la partie unitaire ou mixte d'un système de collecte soumis aux obligations d'auto-surveillance (déversoir d'orage, poste de relèvement ou station d'épuration une charge supérieure à 2000 EH), au regard du respect de l'une des options suivantes :

- **les rejets par temps de pluie représentent moins de 5 % des volumes d'eaux usées produits dans la zone desservie par le système de collecte** (*critère d'évaluation choisi pour Savenay*)
- les rejets par temps de pluie représentent moins de 5 % des flux de pollution produits dans la zone desservie par le système de collecte
- moins de 20 jours de déversement sont constatés au niveau de chaque déversoir d'orages soumis à auto-surveillance réglementaire.

Dans les secteurs où la collecte est séparative, en dehors des opérations programmées de maintenance et des circonstances exceptionnelles (dépassement du débit de référence défini par le percentile 95 des débits arrivant à la station), les rejets directs d'eaux usées ne sont pas autorisés au droit des ouvrages collectant une charge supérieure à 2000 EH.

Sur le territoire, plusieurs ouvrages collectent une charge supérieure à 2000 EH :

- Station d'épurations de Savenay, St Etienne de Montluc, Cordemais, Malville, le Temple de Bretagne, Prinquiau
- Déversoirs d'orage de Savenay
- PR Vallée des Soupirs à Savenay, PR St Hubert à Malville, PR Fauvettes au Temple de Bretagne

Les trop-pleins des postes de relèvement de La Vallée des Soupirs et de St Hubert devront être équipés afin de mesurer les débits déversés : équipement réalisé en juin 2023.

A ce jour, l'évaluation de la conformité des systèmes d'assainissement par la police de l'eau n'a pas été réalisée. Compte tenu des déversements enregistrés, les systèmes d'assainissement suivants sont susceptibles d'être jugés non conformes pour l'année 2022 :

- *Savenay*
- *St Etienne de Montluc*
- *Le Temple de Bretagne*
- *Prinquiau*

Qualité de l'eau

Les unités de dépollution sont soumises à des arrêtés préfectoraux de rejet qui fixent les valeurs limites de concentration de sortie et les rendements épuratoires à atteindre.

Conformité des stations d'épuration de capacité supérieure à 2000 EH

A l'issue des bilans pollution réalisés durant l'année, plusieurs stations d'épuration sont non conformes :

- **le système de traitement du Temple de Bretagne est non conforme en 2022** car le niveau de rejet en azote global et en matières en suspension n'a pas été respecté sur 3 bilans pollution.
- **le système de traitement de Malville est non conforme en 2022** car le niveau de rejet en ammoniacque n'a pas été respecté sur 1 bilan pollution. Cela est dû à une augmentation du taux de boues dans le bassin d'aération. En effet, la déshydratation des boues n'a pas pu être possible en continue en 2022 due à un dysfonctionnement de la pompe gaveuse. Ce problème a été résolu.

A ce jour, l'évaluation de la conformité des systèmes de traitement par la police de l'eau n'a pas été réalisée.

Stations d'épuration de capacité inférieure à 2000 EH

Des travaux devront être envisagés aussi sur les systèmes de traitement de capacité inférieure à 2000 EH :

- **Le système de traitement de La Chapelle-Launay est non conforme en 2022** car le niveau de rejet en azote global n'a pas été respecté sur 2 bilans pollution. **Une extension de la station d'épuration à 2800 EH est prévue avec une mise en service en 2025.**
- Lagunage de Lavau : les berges sont très dégradées. La station fonctionne en surcharge hydraulique en période de nappes hautes et/ou pluvieuse en raison de forts apports d'eaux parasites. **La reprise des berges est programmée pour 2024 par la CCES.**
- Filtre planté de roseaux de la ZA du Bois de la Noue : **défaut d'entretien.** Les résultats des mesures mettent en évidence une eau traitée de qualité moyenne pour ce type d'installation. Les apports de chlorures issus d'une l'entreprise participent à la dégradation du rejet. Les filtres du second étage doivent être remis en état car ils sont noyés. Il est urgent de détasser les filtres.
- Filtre à sable Le Merlet à Malville : **Suite à un défaut d'entretien, le filtre a été remis en état par SUEZ avec un désherbage intégral en juin 2023**
- Filtres plantés de roseaux des Buissonnets : **défaut d'entretien.** L'eau rejetée est de qualité moyenne. Les végétaux parasites doivent être éliminés et une alternance hebdomadaire de l'alimentation de chaque casier doit être effectuée.
- Filtres plantés de roseaux de Boistuaud à Malville : **défaut d'entretien.** Les résultats des mesures mettent en évidence une eau traitée de qualité insuffisante. La chasse du premier étage se bloque facilement, l'entretien des deux bâchées est insuffisant occasionnant une accumulation des dépôts organiques et une mauvaise répartition des effluents sur les filtres.
- Filtre à sable le Tertre : **Suite à un défaut d'entretien, le filtre a été remis en état par SUEZ avec un désherbage intégral en juin 2023**
- Filtre à sable de l'Audiais : **Suite à un défaut d'entretien, le filtre a été remis en état par SUEZ avec un désherbage intégral en juin 2023**
- Lagunage de la ZI Croix Rouge : **défaut d'entretien.** Les berges doivent être faucardées, beaucoup trop de végétaux parasites s'y développent.
- Station d'épuratoire de l'Ecole du Gaz : **cette station d'épuration est obsolète et son remplacement est urgent.**

La production de boues

La production de boues concerne les stations de type Boues Activées. Les boues produites sont épandues sur des terres agricoles. Des plans d'épandages mis à jour régulièrement définissent les parcelles concernées. La composition des sols est suivie afin de s'assurer notamment de la présence ou non de métaux lourds.

Le bilan de la production et des épandages pour 2022 est exposé dans le tableau ci-dessous. Sur Bouée, la filière boues étant de type lits à macrophytes, aucune évacuation des boues n'a eu lieu en 2022.

Communes	Site	Type de traitement	Capacité de traitement (Eq.Hab)	Boues produites 2022 m ³	Boues produites 2021 m ³	Quantité de matières sèches 2022 (tonnes)	Quantité de matières sèches 2021 (tonnes)
Cordemais	Bourg	Boues activées	3700	6061	6359	61	55
La Chapelle-Launay	Bourg	Boues activées	1500	2512	1545	27	12
Le Temple de Bretagne	Bourg	Boues activées	2150	2483	3388	24	44
Malville	Bourg	Boues activées	4500	3589	1878	42	28
Saint-Etienne-de-Montluc	Bourg	Boues activées	6000	6891	4158	92	52,4
Bouée	Bourg	Boues activées	650	2296	1745	0	10,2
Prinquiau	Bourg	Boues activées	2200	5585	3403	33	33,3
Savenay	Bourg	Boues activées SBR Procédé Organica	9500	7435	5911	83,0	73,3

Le volume de boues produit à la station d'épuration du Temple-de-Bretagne a nettement diminué sans raison apparente.

La conformité des boues

Comme en 2021, afin de respecter la réglementation, l'adjonction de chaux avant épandage a été nécessaire sur les stations de Saint Etienne de Montluc, Prinquiau, Le Temple de Bretagne et Cordemais.

Les stations de Malville et de Savenay qui utilisent un procédé de traitement des boues par chaulage ont permis un traitement normal des boues moyennant une augmentation du taux de chaux. Toutefois la station de Malville a été confrontée à une panne de centrifugeuse qui a nécessité d'autres interventions.

Les autres types de stations (lagune, filtre à sable et la station de BOUEE) de par leur procédé n'ont pas nécessité de mesures particulières.

Pour la Station de la Chapelle Launay, le désengagement de l'agriculteur assurant l'épandage des boues a conduit la Communauté de Communes Estuaire et SUEZ à faire composter les boues de la Chapelle Launay. Par ailleurs, suite à un départ d'un agriculteur de Malville, 38 % des boues de Malville ont été compostées. 9% des boues sur Savenay ont également été compostées.

La crise du COVID s'est ajoutée aux problèmes récurrents rencontrés pour la gestion des boues. Le développement de l'agriculture biologique, de la méthanisation, l'artificialisation des sols ainsi qu'une certaine défiance conduisent à la diminution des terrains disponibles pour l'épandage. Une réflexion est parue nécessaire pour le devenir des boues.

Aussi la Communauté de Communes Estuaire et Sillon s'est rapprochée de la Communauté de Communes de Pontchâteau St Gildas et du Syndicat d'Assainissement du Haut Brivet pour mener une étude commune sur le devenir de ces produits. Cette étude s'est achevée début 2023. Un des scénarios étudiés conduirait à la mise en place d'une plate-forme de co-compostage déchets-verts-boues de STEP.

Il faut noter également que la saturation de la station Saint-Etienne-de-Montluc a nécessité une évacuation des boues via une déshydratation mobile, le coût est de 40 000.00 €. La nouvelle station de Malville a rencontré un problème identique suite à une panne de centrifugeuse et a également nécessité une intervention de ce type pour éviter les départs de boues au milieu récepteur le coût est de 36 000.00 € la facture a été communiquée en 2023.

Vérification des dispositifs d'autosurveillance

L'arrêté du 22 Juin 2007 impose une vérification annuelle des dispositifs d'autosurveillance pour les stations d'épuration dont la charge nominale est supérieure à 120 kg DBO₅ par jour. Cela concerne notamment la métrologie et la vérification de la qualité des analyses.

En 2022, le service d'Assistance Technique à l'Assainissement (A.T.A.) du département a réalisé cette prestation.

L'Agence de l'Eau n'a pas transmis à ce jour les résultats de son expertise pour 2022. D'après les éléments à notre disposition, l'autosurveillance des systèmes d'assainissement suivants est non conforme :

- Savenay : autosurveillance du système de collecte et de traitement non conforme car le débitmètre au point A2 est non fiable et la mesure de débit sur les déversoirs d'orage n'est pas fiable et le débit surversé au PR Vallée des Soupirs (point A1) n'est pas quantifié
- La Chapelle-Launay : autosurveillance sur système de de traitement non conforme car non suivis des trop-pleins en entrée de station
- Malville : autosurveillance du système de collecte non conforme car non suivi du débit surversé au PR St Hubert (point A1)

Il faut noter qu'une partie des non conformités est due à l'absence d'équipement de mesure. Le service a lancé fin 2022 un marché d'étude et de travaux pour compléter l'équipement réglementaire ou le mettre en conformité.

Energies et réactifs

Communes	Site	2 022			2 021		
		Energie en kWh	Chlorure ferrique kg	Polymères kg	Energie (kWh)	Chlorure ferrique (kg)	Polymères (kg)
Cordemais	Bourg	189 124	28 343	815	142 512	26 805	668
La Chapelle-Launay	Bourg	82 381	8 574	1 800	91 441	9 992	300
Lavau	Bourg	11 469	0	0	19 952	0	0
Le Temple de Bretagne	Bourg	139 386	24 879	541	153 708	20 079	725
Malville	Bourg	140 718	8 733	985	143 157	5 893	690
Saint-Etienne-de-Montluc	Ecole du Gaz	39 322	0	0	42 043	0	0
Saint-Etienne-de-Montluc	Bourg	257 369	30 275	814	278 611	19 411	777
Bouée	Bourg	25 882	3 919	0	26 424	3 905	0
Prinquiau	Bourg	145 465	27 589	1 295	128 928	10 395	1 500
Savenay	Bourg	327 175	16 320	3 020	327 404	21 920	2 480
	TOTAL	1 358 291	148 632	9 270	1 354 180	118 400	7 140

La consommation d'énergie au niveau des stations d'épuration est globalement en baisse excepté sur Cordemais et Prinquiau.

La consommation de chlorure ferrique a fortement augmenté sur Prinquiau et St Etienne de Montluc.

La consommation de polymère a fortement augmenté à La Chapelle-Launay.

Aucune explication à ces variations nous a été apportée par SUEZ.

Travaux de renouvellement sur les stations de refoulement et d'épuration

Dans le cadre de leur contrat, les exploitants doivent réaliser des travaux de renouvellement.

- Suez : 98 734,55 € en 2022 (montant total prévu au nouveau contrat : 1 123 251 € sur 12 ans, soit 93 604 €/an en moyenne)
- Bouée : 573.64 € en 2022 (montant total prévu sur 9 ans : 14 891 €)

Le tableau ci-après liste les travaux de renouvellement réalisés en 2022 par SUEZ. Cette année, SUEZ a nettement amélioré son investissement sur le renouvellement, ce qui est très satisfaisant compte tenu notamment du mauvais état de certains postes de relèvement et équipements.

Renouvellement sur les installations			
Commune	Site	Equipements Hydrauliques	Dépenses comptabilisées (€)
CORDEMAIS	PR de l'Etier	pompe 1	1 290,93
CORDEMAIS	PR de l'Etier	Armoire	4 729,67
CORDEMAIS	PR EDF	Pompe 1	2 021,48
CORDEMAIS	PR La Croix Morzel 2 (vers nouvelle STEU)	compresseur d'air de service	241,41
CORDEMAIS	PR La Glacière (ou Clos des Camélias)	Pompe 1	936,8
CORDEMAIS	PR La Haute Audiais	Pompe 1	940,23
			984,84
CORDEMAIS	PR Le Tertre	Pompe 1	
CORDEMAIS	PR Louaret	Pompe 2	957,87
CORDEMAIS	PR ZA de la Loire	Pompe 1	975,51
CORDEMAIS	PR ZA de la Loire	Pompe 2	807,92
CORDEMAIS	PR ZA de la Loire	Armoire	4 717,75
CORDEMAIS	PR ZA de la Loire	Equipements Hydrauliques	2 020,47
CORDEMAIS	STEU Le Bourg	Pompe 2 FECL3	218,93
CORDEMAIS	STEU Le Bourg	Réparation turbine 1	3 796,15
CORDEMAIS	STEU Le Bourg	Pompe 1 FECL3	653,15

Renouvellement sur les installations			
LA CHAPELLE LAUNAY	STEU Le Pré Jodic	Disconnecteur	-1 092,10
LA CHAPELLE LAUNAY	STEU Le Pré Jodic	Motoreducteur Turbine	-51,11
LA CHAPELLE LAUNAY	STEU Le Pré Jodic	Motoréducteur compacteur	-568,23
LA CHAPELLE LAUNAY	STEU Le Pré Jodic	Télégestion	1 452,96
LA CHAPELLE-LAUNAY	PR la Touche Basse	Télégestion	1 307,62
LAVAU SUR LOIRE	STEU Les Prés Neufs	Trappes poste	1 139,07
LAVAU-SUR-LOIRE	STEU Les Prés Neufs	Motoreducteur turbine 1	3 428,96
LAVAU-SUR-LOIRE	STEU Les Prés Neufs	Télégestion	1 376,43
LE TEMPLE-DE-BRETAGNE	PR des Fauvettes	Pompe 1	1 623,00
LE TEMPLE-DE-BRETAGNE	STEU La Petite Bretonnière	Préleveur sortie	4 336,68
LE TEMPLE-DE-BRETAGNE	STEU La Petite Bretonnière	Transmetteur comptage surverse bassin tampon	1 445,42
LE TEMPLE-DE-BRETAGNE	STEU La Petite Bretonnière	Débitmètre d'entrée	885,85
MALVILLE	PR Grand Clos	Débitmètre	1 517,34
MALVILLE	PR Grand Clos	Pompe 1	960,37
MALVILLE	PR La Brise	Armoire	4 729,67
MALVILLE	PR Paturaud	pompe 1	1 525,55
MALVILLE	PR Seigneurie 1	Armoire	4 752,19
MALVILLE	PR Seigneurie 1	Pompe 1	1 286,85
MALVILLE	PR Seigneurie 1	Pompe 2	1 246,29
MALVILLE	PR St Hubert	Armoire	6 925,94
MALVILLE	PR ZA La Croix Blanche	pompe 1	-241,41
MALVILLE	STEP de Malville	Pompe 1 Recirculation	1 780,49
MALVILLE	STEP de Malville	Pompe 2 recirculation	1 780,49
MALVILLE	STEP de Malville	Pompe 3 poste d'entrée	1 656,95
MALVILLE	STEP de Malville	Pompe Gaveuse	9 411,00
MALVILLE	STEP de Malville	Pompe 2 poste d'entrée	1 372,00
MALVILLE	STEU Merlet	Pompe 2	1 244,32
PRINQUIAU	PR CHAMPAVOINE	télégestion	1 307,62
PRINQUIAU	PR CHAMPAVOINE	Pompe 2	875,14
PRINQUIAU	PR LES FOLIETTES	Télégestion	1 348,16

Renouvellement sur les installations			
PRINQUIAU	PR LES HAUTS CHEMINS	Télégestion	1 280,57
SAINT ETIENNE DE MONTLUC	STEU St Thomas	Pompe Polymère 2	786,23
SAVENAY	STEP ORGANICA	Pompe 2 Fecl3	759,14
SAVENAY	STEP ORGANICA	Centrale d'air	3 855,77
SAVENAY	STEP ORGANICA	Réseau d'air	3 631,63
ST ETIENNE DE MONTLUC	PR de la Chézine	Pompe 1	1 540,26
ST ETIENNE DE MONTLUC	PR de la Clunais	Pompe 1	914,26
ST ETIENNE DE MONTLUC	STEU St Thomas	pompe 1 PR entrée	383,93
ST ETIENNE DE MONTLUC	STEU St Thomas	pompe EI	184,31
ST ETIENNE DE MONTLUC	STEU St Thomas	disconnecteur	123,87
ST ETIENNE DE MONTLUC	STEU St Thomas	Pompe 1 chlorure ferrique	616,59
ST ETIENNE DE MONTLUC	STEU St Thomas	Pompe 2 FECL3	641,37

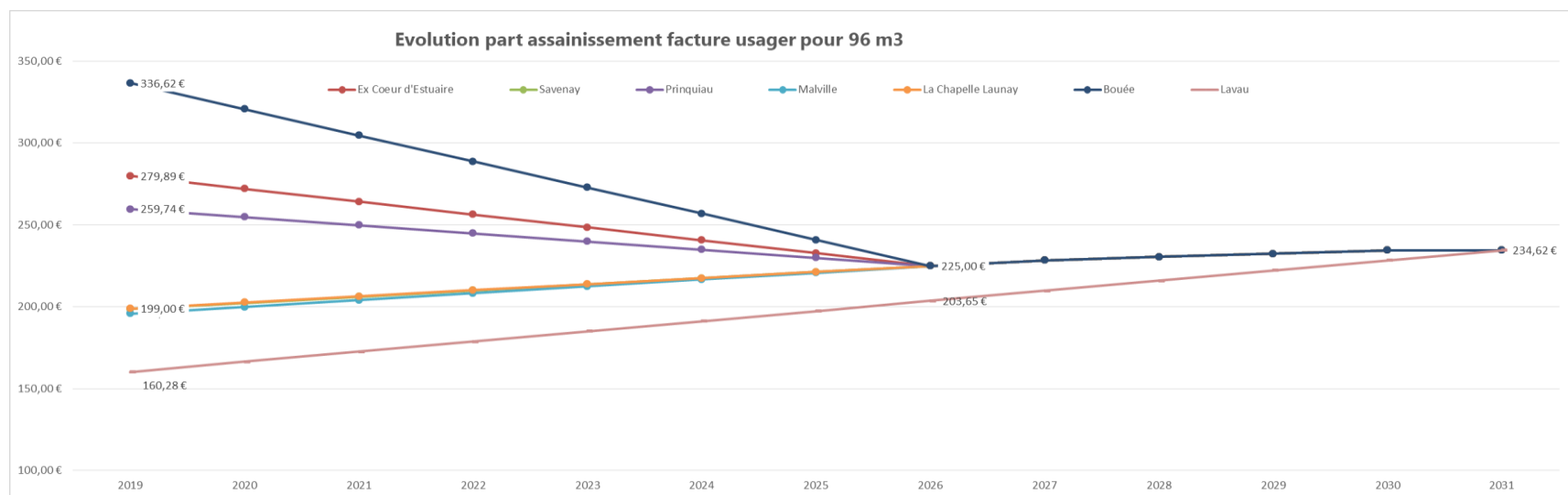
Le bilan financier

La tarification du service

Le tableau ci-après présente la tarification du service. A terme, le tarif sera lissé sur l'ensemble du territoire de la CCES.

Détail prix assainissement	Cordemais	La Chapelle-Launay	Lavau	Le Temple de Bretagne	Malville	St Etienne de Montluc	Bouée	Prinquiau	Savenay	Porte-Estuaire
Montant HT part fixe délégataire et collectivité (€/an/abonné)	84,2	73,14	63,96	84,2	72,7	84,2	56,24	81,44	73,1	85,98
Montant HT part proportionnelle délégataire et collectivité (€/an/m ³)	1,9976	1,7015	1,4556	1,9976	1,6898	1,9976	2,3537	1,9239	1,7004	1,6470
Taux de la part fixe du service (%)	25,99%	26,37%	26,80%	25,99%	26,39%	25,99%	16,60%	26,08%	26,38%	30,31%
Prix TTC au m ³ pour 120 m ³	3,1452	2,7180	2,3634	3,1452	2,7011	3,1452	3,2800	3,0389	2,7166	2,7758
Prix HT au m ³ pour 120 m ⁴	2,85927	2,471	2,1486	2,85927	2,45563	2,85927	2,98242	2,76257	2,46957	2,5235

Il faut remarquer que les projections en vue de l'harmonisation ont été établies sur la base d'une consommation de 96 m³ par foyer, or la consommation actuelle est de 87 m³.



Le budget assainissement 2022

Dépenses de fonctionnement

Assainissement collectif Section fonctionnement 2022					
Dépenses	Prévisions 2022	Réalisé 2022	Recettes	Prévisions 2022	Réalisé 2022
Chapitre 011 - Charges à caractère général	156 650,00	189 670,70	Chapitre 70 - Produits des services	1 584 000,00	1 581 597,18
Chapitre 012 - Charges de personnel	162 862,21	128 211,81	Chapitre 74 - Dotations et participations	102 500,00	87 500,00
Chapitre 65 - Autres charges gestion courante	0,00	0,00	Chapitre 75 - Autres produits gestion courante	0,00	0,00
Chapitre 66 - Charges financières	68 000,00	65 662,10	Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0,00	19 293,56
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	-483,65	0,00	Chapitre 042 - Opération d'ordre section à section	1 167 887,00	1 151 943,96
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	1 099 371,00	1 093 123,82	Chapitre 013 - Atténuation de charges	0,00	0,00
Chapitre 023 - Virement vers la SI	3 539 822,91	0,00	Chapitre 002 - Résultat reporté	2 159 292,38	2 159 292,38
Total	5 026 222,47	1 476 668,43	Total	5 013 679,38	4 999 627,08

- Les charges à caractère général sont en augmentation, du fait de recours à des prestations de service ponctuelles (passage caméra, et de la gestion des boues COVID des dépenses ont été engagées pour faire venir une déshydratation mobile des boues afin d'éviter des départs de boues au milieu naturel).

La section d'exploitation est positive et génère un excédent

Dépenses d'investissement

Assainissement collectif Section Investissement 2022

Dépenses	Prévisions 2022	Réalisé 2022	Recettes	Prévisions 2022	Réalisé 2022
Chapitre 10 - Dotations, subventions	222,00	221,45	Chapitre 10 - Dotations, participations	156 150,37	158 910,63
Chapitre 16 - Emprunts et dettes	217 000,00	216 946,85	Chapitre 13 - Subventions	508 875,62	444 624,93
Chapitre 20 - Immob. incorporelles	445 861,00	32 677,84	Chapitre 16 - Emprunts et dettes	0,00	0,00
Chapitre 21 - Immob. corporelles	3 121,00	1 223,42	Chapitre 23 - Immobilisation en cours	0,00	0,00
Chapitre 23 - Immobilisation en cours	4 545 717,68	1 491 068,19	Chapitre 27 - Opérations financières	60 000,00	56 106,27
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections	1 167 887,00	1 151 943,96	Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections	1 099 371,00	1 093 123,82
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	60 000,00	54 862,45	Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	60 000,00	54 862,45
Chapitre 001 - Résultat reporté	0,00	0,00	Chapitre 021 - Virement depuis la SF	3 539 822,91	0,00
	0,00	0,00	Chapitre 001 - Résultat reporté	1 015 588,78	1 015 588,78
Total	6 439 808,68	2 948 944,16	Total	6 439 808,68	2 823 216,88

- En 2022, seuls 33% des crédits prévus ont été consommés pour les travaux et 7% pour les études. Celles-ci ont en partie été reportées en 2023.
- Les opérations de travaux en cours représentent 51 % des dépenses d'investissement
- Le remboursement des emprunts 21 %

La section d'investissement est légèrement négative.

Les dépenses d'investissement 2022

En 2022 Elles s'élèvent respectivement à 1 491 068 € pour les travaux et 32 677,84 € pour les études. L'année 2022 a permis de démarrer plusieurs opérations en anticipant sur la finalisation du schéma directeur assainissement qui a définitivement été approuvé en Novembre 2022 et en achevant des opérations programmées antérieurement. Certaines études préparatoires relatives aux projets des différentes stations ont été reportées du fait d'une nécessaire synchronisation entre les différentes études de faisabilité, notamment l'étude de faisabilité de la mise en place d'une filière boue, commune entre la Communauté de Communes Estuaire et Sillon, la Communauté de Communes Pontchâteau Saint Gildas et le syndicat d'assainissement du haut Brivet.

Cette étude a été lancée en 2021 et a conduit à la proposition d'un scénario de co-compostage entre les boues et les déchets verts. Cette solution, si elle est adoptée en 2023 par les collectivités concernées, aura des conséquences sur la réalisation des futures stations de Savenay, La Chapelle-Launay et Saint Etienne-de-Montluc.

Les comptes du délégataire

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2022

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en €uros	2021	2022	Ecart en %
PRODUITS	1 633 468	2 165 803	32,6%
Exploitation du service	621 923	937 571	
Collectivités et autres organismes publics	972 907	1 025 744	
Travaux attribués à titre exclusif	36 818	202 504	
Produits accessoires	1 821	-15	
CHARGES	1 942 074	2 628 387	35,3%
Personnel	222 645	404 683	
Energie électrique	174 273	174 284	
Produits de traitement	46 070	102 666	
Analyses	5 599	13 688	
Sous-traitance, matières et fournitures	316 532	568 441	
Impôts locaux et taxes	4 161	5 229	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	96 472	172 207	
• télécommunication, postes et télégestion	5 411	5 720	
• engins et véhicules	29 209	55 780	
• informatique	31 222	60 420	
• assurance	2 485	4 236	
• locaux	17 843	30 637	
Contribution des services centraux et recherche	21 799	37 622	
Collectivités et autres organismes publics	972 907	1 025 744	
Charges relatives aux renouvellements			
• fonds contractuel	97 570	100 647	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	1 153	1 170	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	4 153	6 430	
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	-21 259	15 374	
Résultat avant impôt	-308 606	-462 583	-49,9%
RESULTAT	-308 606	-462 583	-49,9%

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Suez

SUEZ apparait comme déficitaire sur ces premières années, ceci s'explique par des tarifs délégataire calculés sur l'ensemble du périmètre du marché, alors que SUEZ n'a pas encore la totalité du territoire en délégation. La durée du contrat, fixée à 12 ans, permettra normalement à SUEZ d'être à l'équilibre sur les dernières années. A partir de cette année 2022, SUEZ exploite 93% du périmètre du marché (Bouée excepté)

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2022

Détail des produits

en €uros	2021	2022	Ecart en %
TOTAL	1 633 468	2 165 803	32,6%
Exploitation du service	621 923	937 571	50,8%
• Partie fixe facturée	217 000	309 969	
• Partie proportionnelle facturée	287 205	518 647	
• Variation de la part estimée sur consommations	46 283	92 741	
• Autres produits (incendie, matières de vidange...)	71 435	16 213	
Collectivités et autres organismes publics	972 907	1 025 744	5,4%
• Part Collectivité	968 487	1 023 723	
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	4 419	2 020	
Travaux attribués à titre exclusif	36 818	202 504	
• Branchements	36 818	189 532	
• Autres travaux	0	12 972	
Produits accessoires	1 821	-15	-100,8%
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	2	2	
• Autres produits accessoires	1 818	-17	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

VEOLIA - Bouée

Collectivité: K7441 - COMMUNE DE BOUEE ASST

Assainissement

LIBELLE	2021	2022	Ecart %
PRODUITS	63 141	54 887	-13,07 %
Exploitation du service	32 583	32 783	
Collectivités et autres organismes publics	24 932	19 544	
Travaux attribués à titre exclusif	5 584	2 523	
Produits accessoires	42	36	
CHARGES	65 458	52 233	-20,20 %
Personnel	16 155	12 913	
Energie électrique	3 264	2 711	
Produits de traitement	0	1 431	
Analyses	431	623	
Sous-traitance, matières et fournitures	12 757	4 003	
Impôts locaux et taxes	359	383	
Autres dépenses d'exploitation	5 073	7 593	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	767	636	
<i>engins et véhicules</i>	1 647	2 342	
<i>informatique</i>	1 610	2 005	
<i>assurances</i>	390	584	
<i>locaux</i>	607	3 840	
<i>autres</i>	52	- 1 813	
Contribution des services centraux et recherche	1 890	2 159	
Collectivités et autres organismes publics	24 932	19 544	
Charges relatives aux renouvellements	598	874	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	298	574	
<i>fonds contractuel (renouvellements)</i>	300	300	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 2 317	2 654	NS
Impôt sur les sociétés (calcul normalif)	0	662	
RESULTAT	- 2 317	1 991	NS

Conform e à la circulaire FP2E de janvier 2006

06/03/2023

Actions majeures en 2023

Système d'assainissement de Prinquiau

- Travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées en amont du poste de relèvement de l'Hôtel Rigaud durant le 1^{er} trimestre 2023.
- Travaux préparatoires à la réhabilitation de la station des basses landes

Système d'assainissement de Savenay

- Début des travaux pour la réalisation d'un bassin tampon sur le parking de la gare afin de réduire les déversements vers le ruisseau au niveau du déversoir de Branly
- Réalisation du dossier d'autorisation pour l'aménagement de la station d'épuration de Savenay en boues activées pour une capacité de 11 500 EH
- Attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de la station d'épuration
- Poursuite des travaux de mise en séparatif rue des Vendéens
- Inspection télévisée et contrôle de branchements Place des Halles en vue de travaux coordonnés avec la réhabilitation de la place des halles menée par la Mairie

Système d'assainissement de La Chapelle-Launay

- Réalisation du dossier de déclaration pour l'extension de la station d'épuration à 2800 EH
- Attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de la station d'épuration
- Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement

Système d'assainissement de Lavau

- Réalisation de travaux préparatoires à la réhabilitation des berges de la lagune

Système d'assainissement de St Etienne de Montluc

- Finalisation de l'étude de faisabilité
- Consultation pour la réalisation d'un dossier de déclaration pour l'extension de la station d'épuration
- Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées

Système d'assainissement de Cordemais

- Poursuite des contrôles de branchement chez les particuliers sur le secteur de La Croix Morzel : l'objectif est d'identifier l'ensemble des anomalies et lancer ensuite si possible une opération groupée de réhabilitation des branchements

Travaux de métrologie

- Equipements sur 5 sites en métrologie afin de répondre à la réglementation et d'avoir un meilleur suivi des débits transités et déversés

Conclusions

Comme les années précédentes, la présence d'une quantité importante d'eaux parasites dans les réseaux d'assainissement reste le problème principal des systèmes de collecte et de traitement des eaux de la collectivité. La moindre pluviométrie en 2022 a toutefois permis de réduire les volumes déversés. Toutefois, cette moindre pluviométrie, ne doit pas faire oublier les variations des nappes qui démultiplient les problèmes d'infiltration et l'importance des précipitations, qui sur une courte période, entraîne des à-coups hydrauliques importants. Si cette situation perdurait, voire s'amplifiait à l'avenir des travaux de confortement des systèmes d'assainissement non prévus à ce jour seront nécessaires.

L'achèvement du Schéma Directeur Assainissement et le plan de financement associé, ont permis de hiérarchiser les priorités du service assainissement et d'articuler les opérations entre elles. Toutefois, ce schéma directeur sera probablement questionné ponctuellement en cause en fonction des opportunités de travaux engagées par les communes. Ce document devra également être complété d'un zonage d'assainissement en lien avec le PLUI, actuellement en cours d'élaboration.

Le suivi du principal délégataire SUEZ montre des lacunes importantes notamment au niveau de l'entretien de certaines installations et dans la transmission d'information. On note toutefois certains points positifs ou en phase d'amélioration :

- Réfection des filtres du Merlet, du Tertre et de l'Audiais réalisée en juin 2023 par SUEZ : l'entretien de ces filtres sur le reste de l'année sera à surveiller
- Transmission des données de temps de fonctionnement des pompes et des débitmètres, effectuée automatiquement chaque début de mois : cela permet au service assainissement de connaître les débits transités et déversés et d'alerter SUEZ en cas de dysfonctionnements. La transmission des données des bilans pollution chaque mois n'est toutefois pas effectuée
- Sous-traitant pour la réalisation des inspections télévisées
- Intervention sur réseau en cas d'urgence opérationnelle